

**Eléments de structure linéaires en béton : modèles pour le marquage CE conformément au Règlement 305/2011 – Méthode 3**

En complément des indications données dans le Pratiq-IB n° 4, et des exemples associés, la trame ci-après est utilisable directement pour établir un document d'accompagnement/déclaration des performances.

- Document d'accompagnement intégrant la DdP :



1164  
07

1164-CPR-PRD001

**Déclaration des performances**

**N° 1**

1. Code d'identification unique du produit type :  
[Prédalle en béton armé et précontraint](#)
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction :  
[Voir dossier de conception et indice sur l'étiquette produit](#)
3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :  
[Planchers à prédalles avec dalle rapportée coulée en place](#)
4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant :  
[SA PREFABOS – 64 360 ABOS](#)
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire :  
[Non applicable](#)
6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction :  
[2+](#)
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :  
[Le CERIB, organisme notifié n° 1164](#)  
[a réalisé l'inspection du système de contrôle de production en usine selon le système 2+](#)  
[a délivré le certificat de conformité du contrôle de la production](#)



8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :

Non applicable

9. Performances déclarées :

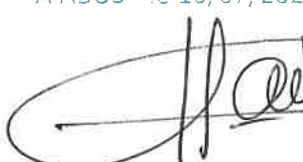
| Caractéristiques essentielles   | Performances   | Spécifications techniques harmonisées |
|---|--|---------------------------------------|
| Résistance à la compression du béton  | <p><b>C35/40</b><br/>→XF4</p> <p><b>C40/50</b><br/>→ XC1 à XC4<br/>→ XF1</p> <p><b>C50/60</b><br/>→ XC1 à XC4<br/>→ XS1 à XS3<br/>→ XD1 à XD3<br/>→ XF1<br/>→XA1 à XA3</p>   |                                       |
| Résistance ultime à la traction et limite d'élasticité en traction des aciers               | <p>Acier pour béton armé<br/><math>R_m = 540 \text{ MPa}</math><br/><math>R_e = 500 \text{ MPa}</math></p> <p>Acier pour béton précontraint<br/><math>f_{pk} = 2160 \text{ N/mm}^2</math><br/><math>f_{p0,1k} = 1926 \text{ N/mm}^2</math></p> | EN 137747 :2005+A2 :2010              |
| Résistance mécanique (par calcul)   | Voir dossier de conception   |                                       |
| Indice d'isolation acoustique au bruit aérien et indice de transmission des bruits d'impact |  |                                       |
| Résistance au feu (pour la capacité portante)   |  |                                       |
| Durabilité  |  |                                       |
| Dispositions constructives  |  |                                       |

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

A ABOS le 16/07/2024

 **S.A. PREFABOS**  
Le Président Directeur Général  
**PAULIEN Yoann**